MAIRIE DE PARIS

Paris, le 21 septembre 2011

DOSSIER DE PRESSE

Une nouvelle campagne de communication sur la propreté des rues de Paris : Paris met les pollueurs à l'amende

Contact presse
Damien Stéffan : 01 42 76 49 61
service.presse@paris.fr

Les Parisiens et les usagers de la cité doivent être des partenaires de la propreté de leur ville : c'est pourquoi Paris lance une nouvelle campagne d'interpellation et de mobilisation pour rappeler que **« salir, c'est polluer ; et polluer est une infraction»**, passible d'amende.

Pour convaincre, il faut à la fois de la pédagogie et de la sanction. La Ville a renforcé ses équipes de verbalisation dans chaque arrondissement, simplifié les opérations avec la mise en place d'un carnet à souches comme pour les amendes de stationnement, et confié aux mairies d'arrondissement le choix des secteurs prioritaires d'intervention.

A Paris, pour de bonnes et de moins bonnes raisons, l'espace public devient de plus en plus un espace à vivre : on y mange, on y boit, on y fume, on s'y déplace – et de moins en moins en voiture –, on y fait la fête… Pour « aider les usagers de Paris à nous aider à garder la Ville propre », la Ville met à leur disposition 400 sanisettes gratuites, 30 000 corbeilles de rues (soit une tous les 100 mètres !), plus de 6000 agents de la propreté pour nettoyer les rues et collecter les déchets 7 jours sur 7, et propose l'effacement des graffitis sur appel téléphonique au 3975, et un service gratuit d'enlèvement des encombrants à la demande unique en France.

Mais malgré l'ampleur des moyens déployés, comment garder l'espace public propre s'il est sali en permanence ? Car les rues les plus propres sont d'abord celles qu'on ne salit pas ! Jeter par terre un papier, une canette, un emballage ou même un mégot, abîme notre environnement et met à mal le travail quotidien des agents municipaux de la propreté.

Oui, le moment est venu de le dire : nous sommes **tous partenaires de la propreté** de Paris et **les pollueurs sont mis à l'amende !**

François Dagnaud, adjoint au maire chargé de la propreté et du traitement des déchets

Pourquoi une nouvelle campagne

La propreté des rues est un des objectifs prioritaires de la Municipalité de Paris. Elle passe par le déploiement de moyens humains et matériels considérables pour nettoyer quotidiennement les rues, collecter les déchets, et entretenir l'espace public. Mais ces actions ne peuvent être efficaces que si, de leur coté, les Parisiens et ceux qui travaillent à Paris évitent de salir la rue, en utilisant les matériels à leur disposition et en prenant conscience que la Ville est un espace commun à préserver.

Pour responsabiliser les usagers, la Ville organise des campagnes de communication, accompagnées d'opérations locales de sensibilisation menées avec les mairies d'arrondissement et d'une action continue de verbalisation des gestes polluants.

La dernière campagne de communication de la Ville de Paris sur le sujet « Paris est notre environnement, protégeons-le ! », établissait un parallèle entre la nature et notre environnement urbain, qui mérite lui aussi le respect.

Ces messages commencent à porter leurs fruits, et une prise de conscience s'installe. Pourtant, trop de comportements polluants demeurent, et de nouveaux types de salissures apparaissent, liés à de nouveaux usages de l'espace public (jets de canettes et épanchements d'urines, abandons de mégots liés à l'interdiction de fumer dans les bars...). En témoignent par exemple les abords du Bassin de la Villette, qui accueillent des activités festives spontanées et ont dû être équipés en corbeilles, cendriers et urinoirs pour limiter la pollution des rues et de l'eau du bassin.

Pour la Ville de Paris, il est donc plus que jamais nécessaire d'envoyer un signal fort : aucun progrès en matière de propreté des rues ne pourra être obtenu sans un changement de comportement des usagers / pollueurs. Cette nouvelle campagne rappelle un message simple : on ne jette rien dans la rue, tout acte polluant est une infraction passible d'amende.

La Ville est encouragée en cela par les attentes des Parisiens et Parisiennes eux-mêmes qui réclament des autorités une attitude ferme à l'encontre des comportements polluants. Parce que la propreté conditionne aussi la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Myriam El Khomri, adjointe chargée de la sécurité et de la prévention, a souhaité une implication massive de la Direction de la Protection et de la Prévention (DPP) au service d'un espace public à la fois mieux respecté et mieux régulé. Il s'agit pour les inspecteurs de sécurité de faire respecter les règles communes, en prévenant les actes d'incivilité par une forte présence sur la voie publique et en déployant une stratégie de verbalisation ciblée sur les comportements les plus irrespectueux.

La Mairie de Paris a souhaité frapper fort avec le slogan : « Paris met les pollueurs à l'amende ».

La campagne se déclinera avec les trois visuels suivants, signés par l'agence LEG.

Ce message s'accompagne d'un rappel des moyens mis en œuvre par la Ville de Paris pour assurer sa tâche en matière de propreté :
- 30 000 corbeilles. Soit une tous les 100 m environ.
- 400 sanisettes gratuites.

Cette campagne sera présente sur le réseau d'affichage et sur les camions bennes à partir du 21 septembre. Une campagne web, avec des bannières sur Paris.fr et les sites des arrondissements, l'accompagnera.

Cette communication sera accompagnée d'un événement à destination du public qui se tiendra du 21 au 28 septembre, sur des lieux très fréquentés de 5 arrondissements. Ces cinq lieux accueilleront un dispositif pédagogique (totems, stickers) dont le but est d'attirer l'attention des passants sur la nature des infractions et l'amende associée.

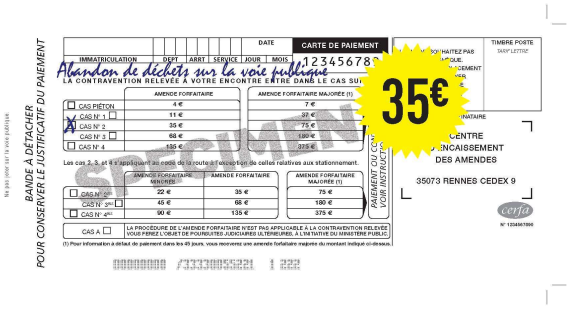

Les services de sensibilisation et de verbalisation de la Ville seront déployés sur les cinq lieux retenus pour l'opération. Des agents municipaux y distribueront dans un premier temps des « cartons jaunes » pédagogiques, reproduisant des procès-verbaux. Dans les jours suivant cette opération, les avertissements se transformeront en PV en bonne et due forme. **Montant de l'amende : 35 euros.**

Où ?
3e : Du 43 au 47, rue de Bretagne
9e : Du 54 au 58, rue des Martyrs
12e : Place Henri Frenay
19e :119, avenue de Flandre
20e : Place Saint-Fargeau

Les outils de cette campagne pourront être utilisés tout au long de l'année 2011/2012 par les divisions de propreté et les mairies d'arrondissement qui le souhaiteront, en particulier sur des points noirs identifiés par les habitants, les élus et les services techniques.

Quelques chiffres :

- 30 000 : c'est le nombre de réceptacles de propreté (corbeilles) installés dans Paris, soit une corbeille environ tous les 100 m.
- 2900 : le nombre de km de trottoirs à nettoyer chaque jour
- 243 : le nombre d'engins utilisés pour laver trottoirs et chaussées
- 400 : le nombre de sanisettes gratuites et autonettoyantes qui sont à la disposition des usagers de l'espace public.
- 166 : le nombre de toilettes publiques accessibles dans les parcs et jardins parisiens
- 3975 : c'est le numéro de téléphone qui permet de faire enlever gratuitement un encombrant devant chez soi
- 96 142 : en tonnes, la quantité d'encombrants enlevés en 2010.
- 35 € : le montant de l'amende pour toute contravention au règlement est désormais de 35 € (l'article R 632-1 du code pénal : amende de 2e catégorie)
- 1500 € : le montant de l'amende encourue pour les dépôts d'encombrants ou de gravats réalisés au moyen d'un véhicule (art. R 635-8 du code pénal)

Comment s'organise la verbalisation ?

La Ville de Paris dispose de deux entités dédiées à la prévention et à la répression des incivilités.

L'une, la Direction de la Protection et de la Prévention (DPP), assure des missions liées à la tranquillité publique et aux actions de prévention de proximité. Plus de 450 inspecteurs de sécurité exercent quotidiennement et 24H/24 en tenue d'uniforme, avec pour missions essentielles d'assurer la tranquillité publique dans les équipements municipaux les plus sensibles (parcs et jardins, équipements sportifs,...) et de lutter contre les incivilités. A pied ou à vélo, leur présence sur le terrain, au contact du public, est à la fois rassurante et dissuasive.

L'autre, le Centre d'Action pour la Propreté de Paris (CAPP), est composé d'inspecteurs de la propreté habilités à faire de la pédagogie auprès des habitants et des commerçants et à dresser des PV pour les pollutions sur l'espace public. Le CAPP compte 86 agents, organisés en équipes de terrain et en brigades d'intervention pour les opérations ciblées et les flagrants délits.

Chaque semaine, les inspecteurs de sécurité et de propreté effectuent des opérations conjointes de verbalisation, en relation avec les maires d'arrondissement qui ont désormais la responsabilité des priorités de verbalisation.

Quels résultats ?

Le nombre de PV dressés pour des infractions à la propreté par ces deux entités a augmenté de 8% au premier semestre 2011 par rapport à 2010 (11 659 PV dressés contre 10 788).

Le type de souillure le plus sanctionné est le dépôt d'encombrants sur la voie publique : + 58% entre le premier semestre 2010 et le premier semestre 2011 (3725 contre 2355).
Ces résultats sont le fruit d'un renforcement de la vigilance ciblée du CAPP et des inspecteurs de sécurité sur le dépôt d'encombrants, souillure particulièrement mal ressentie par les habitants et les maires d'arrondissement, et contre laquelle la Ville offre un service gratuit d'enlèvement des encombrants à la demande unique en France ; ils s'accompagnent d'actions de sensibilisation et de résorption des points noirs (travail avec les gardiens d'immeubles, les conseils de quartier, les commerçants…).

La verbalisation des épanchements d'urine augmente plus lentement en 2011 : + 2,7% (1005 PV dressés contre 979).
Cela s'explique par deux facteurs. Dans certains secteurs (abords de stations de métro, lieux de rassemblements festifs ou estivaux) des aménagements ont été effectués et des sanisettes gratuites permanentes ou temporaires ont été installées, qui réduisent les nuisances. Par ailleurs, la présence des équipes sur les points noirs identifiés a un effet dissuasif qui limite les infractions et par conséquent le nombre de PV dressés.

Quant au nombre de PV dressés pour des déjections canines, il a diminué au premier semestre 2011 de 9% (1292 contre 1430). Cette diminution des PV tient à la réduction effective de ces infractions, résultat d'un effort de verbalisation déjà enclenché, qui a eu un effet significatif sur le comportement et la prise de conscience des propriétaires de chiens. L'effort se poursuit pour éviter la réapparition de ces mauvaises habitudes.